



Le capital-investissement socialement responsable ?

- > Les évolutions notables du marché du capital-investissement socialement responsable de 2004 à 2007
- > L'approfondissement du processus de gestion ISR chez AGF Private Equity

Sommaire

Introduction	2
Qu'est-ce que l'approche socialement responsable ?	3
> Principes et typologie	3
> Un peu d'histoire	3
Les évolutions notables du marché	4
> Données et évolutions du marché européen dans son ensemble	4
> Le lien obligé avec la dynamique de l'ISR	5
> Les attentes croissantes des investisseurs institutionnels	6
> France Investissement : l'effort de maturation engagé	7
> Un regard plus convergent sur l'impact social du capital-investissement	8
> L'essor du marché des technologies propres	8
> Vers l'émergence d'une nouvelle catégorie de FCPR en France	9
L'approfondissement du processus de gestion ISR d'AGF Private Equity en matière de fonds de fonds	10
> Une adaptation à la réalité et aux perspectives du marché	10
> Une adaptation du processus de gestion socialement responsable à l'activité de fonds de fonds	10
> La formalisation des principes et des procédures	11
> Mise en œuvre du processus de gestion socialement responsable de fonds de fonds	11
> L'approche fonds de fonds : une composante de l'engagement ISR global	12
Conclusion	13
Annexes	15



L'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la politique d'investissement des fonds de Private Equity s'est beaucoup développée depuis octobre 2004, date de la première étude rédigée par AGF Private Equity sur le thème des "Enjeux de l'intégration des concepts ISR par l'industrie du capital-investissement". Compte tenu des évolutions majeures du marché ISR sur la période 2004-2007, AGF Private Equity a souhaité décrire ces évolutions dans une seconde étude et présenter une actualisation de son processus de gestion socialement responsable.

2004-2007 : évolutions et tendances du marché ISR

L'investissement socialement responsable se développe et gagne progressivement l'ensemble des classes d'actifs, y compris celle du capital-investissement. Le marché du capital-investissement socialement responsable totalise 1,25 milliard d'euros en Europe à fin 2006.

Quant au marché des technologies propres et des énergies renouvelables, il connaît un essor sans précédent : 326 millions de dollars ont été investis en Europe dans les technologies propres par les fonds de capital-risque au cours du premier semestre 2007. Ce phénomène est dû :

- à la crise énergétique,
- aux enjeux du changement climatique,
- à la mobilisation des pouvoirs publics.

Les investisseurs institutionnels s'attendent de plus en plus à voir les critères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance "ESG" pleinement intégrés dans les processus de gestion du capital-investissement. Le mouvement semble soutenu par :

- > la volonté de cohérence en matière de stratégie d'investissement, afin de ne pas limiter l'Investissement Socialement Responsable "ISR" à une classe d'actifs ;
- > la volonté de voir prises en compte les valeurs auxquelles certains investisseurs sont très attachés ;
- > l'engagement des grands investisseurs institutionnels en faveur des "Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies" (plus connus sous l'acronyme "PRI") ;
- > le contenu des appels d'offres en cours et à venir, dont les critères ESG sont considérés comme des éléments à part entière du cahier des charges.

Le capital-investissement, par son impact social mais aussi environnemental, apparaît comme un axe d'investissement à privilégier pour relever une part des défis auxquels nos sociétés modernes sont confrontées. La prise en compte de l'impact social et environnemental dans le choix des investissements est illustrée, en annexe à cette étude, au travers de la présentation des trois fonds européens : Bridges Ventures, Aloe Private Equity et Emerald Ventures.

Par ailleurs, la dynamique collective d'acteurs pionniers a permis de définir les normes d'une pratique socialement responsable dans le monde du capital-investissement. En France par exemple, cette dynamique a donné lieu au lancement du programme "France Investissement". Nul doute que la contribution du capital-investissement au développement durable sera à terme reconnue et valorisée par la création d'une catégorie d'investissement distincte.

2004-2007 : AGF Private Equity approfondit son processus de gestion ISR fonds de fonds

Forte de son engagement précurseur en faveur de l'intégration des critères ESG dans son processus d'investissement et de l'expérience qu'elle a pu en tirer, AGF Private Equity a défini de nouveaux axes de progrès et de crédibilité pour son approche ISR en favorisant l'adaptation de son processus de gestion à la réalité, aux perspectives de marché et aux spécificités de l'activité Fonds de Fonds. L'actualisation de sa stratégie s'appuie sur des échanges constructifs, basés sur des questions ouvertes, avec les investisseurs institutionnels et les gestionnaires de fonds afin de privilégier un dialogue direct, dynamique et suivi avec ces derniers.

L'approche principale retenue par AGF Private Equity est de concentrer son analyse sur les risques ESG et d'apprécier le volontarisme des fonds et leur aptitude à saisir des opportunités sectorielles dont les impacts sociaux et environnementaux sont avérés. Pédagogie, clarté, concision et évaluation dans le temps conditionnent la manière dont ont été formalisés les principes et les procédures adoptés par AGF Private Equity et les modalités choisies pour les mettre en œuvre. Ces orientations se trouvent en synergie avec les autres démarches socialement responsables adoptées par AGF Private Equity : investissement direct ou en capital-risque, innovations produits, etc.

C'est à partir de ces démarches qu'AGF Private Equity entend continuer à se distinguer positivement comme un acteur engagé en faveur du développement durable.

Introduction

Après l'étude qu'elle avait menée en octobre 2004, AGF Private Equity a jugé opportun de dresser un nouveau bilan du marché ISR¹, après son fort développement sur la période 2004-2007. Trois ans après, il serait tentant de conclure, en première analyse, que les limites identifiées en 2004 sont toujours d'actualité :

- un marché et un univers d'investissement trop restreints pour créer des fonds de fonds ISR,
- la rareté des acteurs promoteurs du concept "ISR" dans le domaine du capital-investissement,
- un nombre réduit d'investisseurs demandant des mandats de gestion totalement spécialisés,
- un nombre réduit de fonds d'investissement s'imposant de ne considérer que des investissements "développement durable" au sens strict.

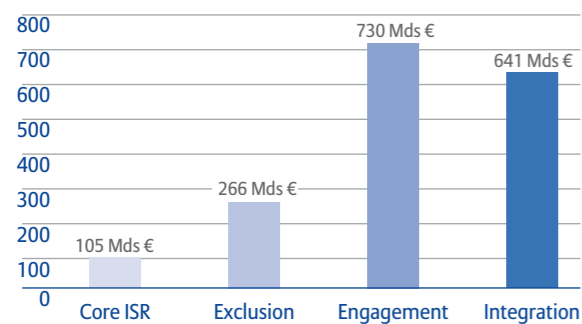
Cette conclusion serait cependant trompeuse, car elle passerait à côté de mouvements majeurs qui sont intervenus sur la période :

> Le marché européen du "Core ISR" (sélection positive de titres à partir de critères "ESG" - environnementaux, sociaux et de gouvernance) a connu une progression de 36% entre 2003 et 2005² avec des encours totalisant 105 milliards d'euros.

> Dès lors qu'on intègre la pratique de l'engagement (intervention de l'investisseur auprès des entreprises), ces encours passent à 730 milliards d'euros.

> En France, le total d'encours ISR sous gestion s'élève à 16,6 milliards d'euros. La progression a été de 76% en 2004, de 19% en 2005 et de 88% en 2006³.

Evolution du marché européen du "Core ISR"



¹ Cette nouvelle étude a été réalisée avec le concours de Crystal Consulting, société de conseil en stratégie de développement durable intervenant plus particulièrement sur le lien entre finance et développement durable

² Source : Eurosif SRI Study 2006

³ Source : Novethic du 14 novembre 2007

⁴ Cf Rapport Stern

⁵ Cf "Objectifs de l'UE en matière de réduction des émissions de CO2 - Rapport facteur 4 en France"

> Cette évolution affecte désormais l'ensemble des classes d'actifs (actions, obligations privées et d'États, fonds monétaires, fonds émergents, capital-investissement). Elle concerne toutes les catégories de clients et investisseurs même si la clientèle institutionnelle reste encore largement dominante et oblige les sociétés de gestion à se positionner face à une demande qui n'est plus latente mais désormais explicite. De manière symptomatique, certains hedge funds se mettent à intégrer les critères de l'investissement socialement responsable pour être à même de satisfaire les attentes de leurs clients.

> Le marché du capital-investissement a connu une progression de ses encours ISR similaire à celle des autres classes d'actifs, mais avec un certain décalage dans le temps. Cette progression est due à la conjonction simultanée de trois facteurs :

- Certains gestionnaires ont progressivement décliné les critères ISR à l'ensemble de leurs classes d'actifs affichant ainsi leur anticipation à définir une norme de marché et leur volonté de figurer parmi les artisans de cette norme.
- Les investisseurs institutionnels, en demandant que les critères ISR soient pris en considération dans leurs investissements en non-coté, ont souhaité voir valoriser les impacts sociaux et environnementaux de leurs investissements.
- Certains gestionnaires d'actifs ont saisi les opportunités offertes par le marché d'investir de manière sectorielle dans le domaine du capital-investissement. Ainsi, l'on constate que le consensus sur les causes du changement climatique, le coût global pour l'économie mondiale⁴ et la mobilisation des responsables politiques⁵ ont favorisé l'essor du marché des technologies propres et des énergies renouvelables.

Qu'est-ce que l'approche socialement responsable ?

Principes et typologie

En matière de capital-investissement, l'approche socialement responsable recouvre une triple dimension⁶.

1. Les produits des entreprises retenues dans les portefeuilles influent sur l'activité économique en accroissant sa durabilité.
2. L'impact économique des entreprises du portefeuille est ciblé, par exemple lorsque celles-ci sont localisées dans une zone en difficulté.
3. Le mode de gestion opérationnelle des entreprises du portefeuille satisfait aux exigences de durabilité.

Le fonds *Robeco Sustainable Private Equity*, fonds ISR de 157 millions d'euros géré par Robeco⁷, illustre bien la manière dont peuvent se combiner, dans la pratique, des investissements dans des entreprises de technologies propres avec des investissements dans des entreprises dont le mode de gestion satisfait aux exigences socialement responsables.

Un peu d'histoire

Les origines de l'ISR se situent aux Etats-Unis et remontent aux années 20. A l'époque, les congrégations religieuses avaient choisi d'exclure de leurs investissements certains secteurs liés à l'alcool, au tabac, à la pornographie ou au jeu.

A partir des années 70, la guerre du Vietnam, la politique de l'apartheid en Afrique du Sud, les accidents environnementaux (explosion de l'usine chimique de Bhopal, marée noire de l'Exxon Valdez) et les problématiques écologiques (réchauffement de la planète, destruction de la couche d'ozone, déforestation) ont donné lieu à une réflexion approfondie sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Apparu en Europe au milieu des années 80, l'ISR connaît une progression accélérée depuis la fin des années 90.

⁶ Cf. Venture Capital for Sustainability Eurosif 2007 study

⁷ Cf Rabobank Group Annual Sustainability Report 2006

Les évolutions notables du marché

Données et évolutions du marché européen dans son ensemble

Le marché européen du capital-investissement socialement responsable totalise 1,25 milliard d'euros fin 2006⁸, soit 2% du marché du capital-investissement et 6% du seul marché du venture capital. Pour mémoire, il faut rappeler que ce marché était inexistant il y a 5 ans.

La répartition entre les différents segments de marché est la suivante :

- > **667 millions d'euros** pour le segment **"Impact durabilité produit"**
- > **578 millions d'euros** pour le segment **"Impact économique ciblé"**
- > **149 millions d'euros** pour le segment **"Mode de gestion durable"**

Le segment "Impact durabilité produit" est le plus important; c'est aussi celui qui a connu en 2007 une croissance spectaculaire en raison du développement des fonds spécialisés dans les technologies propres ou les énergies renouvelables. Les acteurs de ce marché sont très visibles et bien représentés aux conférences internationales sur la finance responsable. L'environnement en termes de débouchés produits domine le segment "Impact durabilité produit". Les thématiques aussi variées que l'eau, la gestion des déchets et l'agriculture durable sont également très présentes dans les segments "Impact économique ciblé" et "Mode de gestion durable". Par ailleurs, il existe également des fonds orientés vers un produit plus social, par exemple l'initiative de la société de gestion *Vulcan Active Investors (Phi Trust)* dont un fonds est dédié à l'autonomie des personnes handicapées et dépendantes.

La taille des investissements socialement responsables oscille entre 1 et 5 millions d'euros. En règle générale, ces investissements privilégient les premiers stades de développement de l'entreprise, et les rendements visés sont du même ordre que ceux du marché traditionnel du Venture Capital (20-25%).

Le marché du *Venture Capital for sustainability*¹⁰ est dominé par la Grande-Bretagne avec 60% de l'origine des fonds. La France occupe la deuxième place avec 16% des fonds et compte trois acteurs majeurs : AGF Private Equity, Rothschild & Cie Gestion et Paul Capital France.

⁸ Cf. *Venture Capital for Sustainability Eurosif 2007 study*

⁹ Cf. *The Sustainable Finance Summit London, September 2007 – The TBLI Conference Paris, November 2007*

¹⁰ Cf. *Venture Capital for Sustainability Eurosif 2007 study*

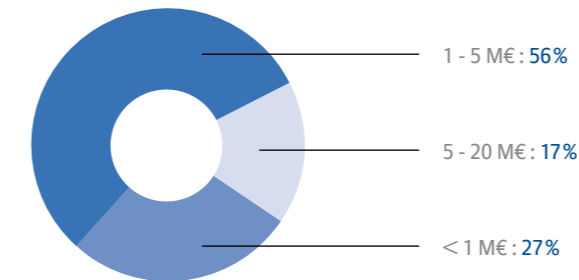
Les principaux investisseurs dans le capital-risque durable sont les *family offices* (18%) et les investisseurs institutionnels publics (16%). Les *high net worth individuals* arrivent en troisième position (14%) devant les fonds de pension publics (12%), les banques (9%), les fonds de pension privé (7%) et les compagnies d'assurances (4%). Le principal obstacle auquel se trouve confronté le secteur du capital-risque durable est celui d'une sous-capitalisation des fonds labellisés "sustainable" ce qui induit un sous-financement des entreprises-cibles. Comme le montre l'étude Eurosif, cela est dû aux faibles montants alloués par les investisseurs institutionnels. Le marché du capital-risque traditionnel recueille 25% des capitaux alloués par les fonds de pension : leur marge de progression est donc encore importante.

Au plan européen, des incitations sont susceptibles de dynamiser le marché du "Private Equity durable". C'est là un élément essentiel pour atteindre les objectifs fixés par l'Agenda de Lisbonne.

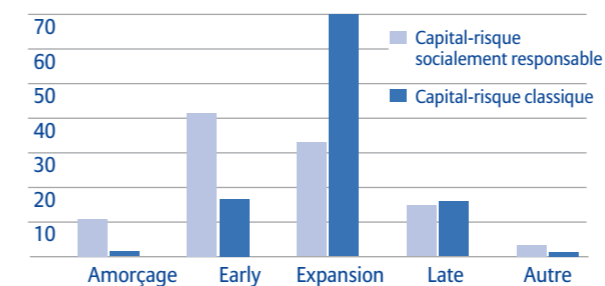
D'autres mécanismes, décrits dans les pages suivantes, permettent également de rester optimiste sur l'essor de ce marché bien que l'on constate aujourd'hui :

- > la persistance de très fortes disparités géographiques au sein de l'Union Européenne, phénomène qui s'est accentué au cours de l'année 2007 ;
- > la difficulté pour nombre d'acteurs du capital-investissement de donner de la consistance à une approche crédible et formalisée de sélection d'entreprises selon des critères ESG.

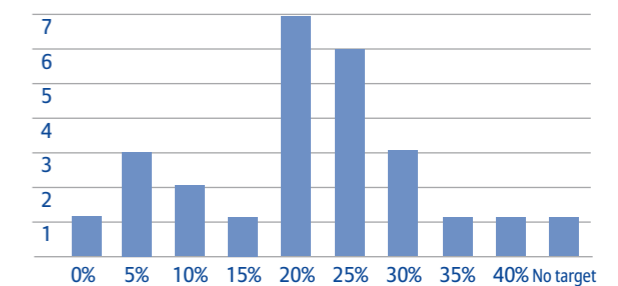
Répartition des ISR par taille



Pourcentage des montants investis par stades



Rendement des ISR



Le lien obligé avec la dynamique de l'ISR

Comment expliquer alors qu'un gestionnaire d'actifs puisse justifier le bien fondé de retenir des critères ESG dans la sélection de valeurs cotées sans appliquer cette même démarche dans la sélection de valeurs non cotées ?

La pertinence de retenir des critères ESG est plus critique encore s'agissant des small-caps, mid-caps et des entreprises non cotées. En effet, et en dehors de toute considération de taille, les conséquences en termes de risques s'avèrent beaucoup plus décisives pour ces sociétés que pour une multinationale bien établie. Les obligations réglementaires dans nombre de pays maintiennent aujourd'hui les valeurs cotées sous la pression d'une plus grande transparence face aux enjeux ESG. Cette pression se propage aux entreprises non cotées ; c'est d'ailleurs déjà le cas au Royaume-Uni au travers du Company Act.

A fortiori, le différentiel de rendement entre, d'une part, les investissements en Private Equity avec 18% et, d'autre part, les valeurs cotées¹¹ avec 8% n'incite-t-il pas à mieux internaliser le coût des dommages pour l'environnement ?

La signature des "Principes pour l'Investissement Responsable" (PRI), définis sous l'égide des Nations Unies par les principaux fonds de retraite et fonds de pensions mondiaux ainsi que par de multiples gestionnaires d'actifs internationaux, soulève la question de la transposition effective de ces principes au capital-investissement. Le total des actifs gérés par les signataires des PRI (\$10 trillion) donne une idée de la portée potentielle du mouvement engagé et de son incidence possible pour le marché du capital-investissement. De ce point de vue, le défaut d'engagement des fonds de pension en "Private Equity durable" souligné plus haut pourrait se résorber plus vite qu'on ne l'imagine.

¹¹ Respectivement 18% et 8%



Les attentes croissantes des investisseurs institutionnels

Dans le prolongement de la signature des PRI, certains investisseurs ont généralisé à tous leurs placements financiers la prise en compte de critères ESG. C'est le cas du fonds néerlandais ABP¹². C'est aussi le cas de l'ERAFF, en France, qui a décidé d'orienter 100% ISR l'ensemble de ses actifs, sans toutefois décider pour le moment d'une allocation spécifique pour le capital-investissement. Cette allocation devra néanmoins satisfaire aux exigences de la charte éthique de l'ERAFF qui est particulièrement ambitieuse.

Si le respect des PRI soulève auprès des gestionnaires d'actifs et les investisseurs institutionnels signataires des questions objectives d'application au capital-investissement, cette question est également latente pour d'autres investisseurs institutionnels, telles que coopératives, mutuelles et institutions paritaires de prévoyance en France. Celles-ci s'attendent en effet à voir intégrer leurs valeurs dans la politique d'investissement en matière de capital-investissement. L'offre de gestion qui leur est destinée doit donc répondre de façon formalisée et rigoureuse à cette exigence. Dans ces conditions, ces institutions pourront rendre compte objectivement auprès de leurs instances représentatives d'une pratique convaincante.

En France, la multiplication des appels d'offres ISR concernant l'épargne salariale et l'épargne retraite est une réalité¹³. Selon un rapport d'activité du CIES en date du 18 mai 2007, le montant des fonds labellisés ISR s'élève désormais à 750 millions d'euros. Cette évolution pose une question : quelle place va prendre le "Private Equity durable" comme poche de diversification dans ces ensembles ? Certaines entreprises comme Renault ont déjà pris une orientation 100% ISR pour gérer leur épargne salariale. Autre exemple : EDF a décidé une allocation de 5% en Private Equity pour son fonds orienté sur des critères sociaux, Egépargne Croissance.

Pour les investisseurs institutionnels, ces grands appels d'offres sont le moyen de matérialiser leurs attentes en matière d'intégration des critères ESG dans la gestion. Précurseur en la matière, le Fonds de Réserve pour les Retraites a notablement contribué par son appel d'offres ISR en actions européennes à dynamiser l'offre et a entraîné dans son sillage d'autres acteurs de la retraite et de la prévoyance, comme l'AGIRC ARRCO.

Ces grands appels d'offres institutionnels peuvent également s'avérer déterminants pour structurer une offre produit et pour diffuser une attente légitime dans la communauté des investisseurs. À titre d'exemple, l'on peut citer l'appel d'offres initié par la Direction des Fonds d'Epargne en France au cours du 1^{er} trimestre 2008 portant sur un mandat de 400 millions d'euros en fonds de fonds de capital-investissement avec des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

¹¹ Respectivement 18% et 8%

¹² Annonce faite par Rob Lake lors de la TBLI Conference à Paris le 16 novembre 2007. ABP gère 280 milliards d'euros d'actifs.

¹³ Par exemple chez Total, France Telecom, EDF, etc.

France Investissement : l'effort de maturation engagé

L'objectif de France Investissement est de mobiliser 3 milliards d'euros pour soutenir le développement d'entreprises françaises de croissance de petite taille allant du capital-risque au capital-développement voire même aux opérations de capital-transmission (LBO) de petite taille. L'approche retenue est de promouvoir une logique d'investissement intégrant les enjeux du développement durable.

Les constats partagés par les partenaires de France Investissement sont les suivants.

- > Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour les PME sont indiscutables et aujourd'hui largement compris, notamment pour leur dimension risque, car la vulnérabilité des PME est plus radicale que celle des grands groupes.
- > La politique privilégiée par France Investissement pour favoriser l'intégration de ces enjeux, à savoir l'accompagnement et l'incitation des PME, des fonds et des fonds de fonds, est appropriée.
- > Le rôle de l'investisseur est primordial. Le dialogue entre le dirigeant de PME et l'investisseur s'inscrit dans la durée. Les points de rencontre et d'échange rapprochés constituent autant d'occasion d'aborder et de suivre les questions ESG.
- > L'accompagnement de l'investisseur peut débuter dès la phase de due diligence, dès lors que celle-ci prend en compte les questions ESG et que le chef d'entreprise a choisi une ou plusieurs priorités ESG. Ces priorités font ensuite l'objet d'un plan d'action, ou en tout cas d'un suivi régulier, le cas échéant sous forme de questions en Conseil d'Administration.
- > La pédagogie est essentielle à l'accompagnement des PME. En tant que vecteurs de diffusion et de prise en compte des questions ESG, les investisseurs sont concernés par les actions de sensibilisation tout autant que les dirigeants des PME.
- > Les actions de sensibilisation doivent être conçues autour de thématiques et de problématiques sectorielles. Elles doivent différencier les cibles TPE/PME et faciliter l'atteinte d'objectifs correspondant à l'intérêt partagé par les PME, les fonds et les fonds de fonds. Leur coût et le temps consacré à leur mise en oeuvre devront faire l'objet d'une vigilance particulière.

France Investissement décline 4 propositions

- > France Investissement affiche clairement l'enjeu d'une prise en compte des questions ESG par les PME dans une optique de performance globale et d'intérêt pour ces questions en tant qu'investisseur (cf. projet de charte d'organisation, des fonds et des entreprises).
- > Sensibilisation des investisseurs : séminaire annuel, formations ciblées, reporting annuel des administrateurs sur l'analyse des risques ESG, reporting annuel sur ce que le management met en place pour anticiper et/ou faire face.
- > Sensibilisation des PME : enquête, séminaires de formation sur les enjeux et les outils, information sur le Pacte Mondial, incitation à ce que le management des risques et des enjeux ESG soit placé sous la responsabilité d'un cadre de chaque PME.
- > Poursuite d'une démarche partagée par la création d'un comité de pilotage au sein des partenaires chargés d'impulser, de coordonner et d'évaluer les actions menées.

AGF Private Equity au sein de France Investissement

- > AGF PE est l'un des partenaires financiers privés de France Investissement aux côtés de CDC Entreprises.
- > Le fonds France Investissement géré par AGF PE est en droite ligne avec les objectifs initiaux de France Investissement (entreprises de croissance françaises de petite taille) et anticipe d'ores et déjà les 4 propositions mentionnées ci-contre : intégration des enjeux ESG et incitation active auprès des fonds cibles à intégrer ces critères dans la politique d'investissement.
- > Les équipes d'AGF Private Equity ont à l'étude plus de 70 fonds dont l'orientation de gestion correspond au cahier des charges initial. Un dialogue approfondi avec chacun de ces fonds est mené, en particulier sur la bonne prise en compte des risques ESG.
- > Au 30 juin 2008, AGF Private Equity est engagée dans 10 fonds comptant déjà 23 sociétés en portefeuille. Le fonds France Investissement d'AGF Private Equity a été clos au 31 décembre 2007. Le fonds France Investissement 2 est en cours de levée.

Un regard plus convergent sur l'impact social du capital-investissement

Il ressort d'études récentes que l'impact social du capital-investissement le prédispose à s'insérer dans une démarche socialement responsable. Au travers des 4 852 entreprises qui sont soutenues en France par les fonds (150 sociétés de gestion), ce sont en effet 1,5 million de collaborateurs qui sont employés¹⁴. Ce chiffre a connu une progression de 4% entre 2004 et 2005, alors que dans le même temps les effectifs du secteur privé ne progressait que de 0,6%. Le solde net de création d'emplois est de 60 000, une performance largement imputable aux PME de moins de 250 salariés : elles représentent 75% des entreprises financées et voient leur chiffre d'affaires progresser de 7% sur la période pour s'établir à 199 milliards d'euros. Toujours selon l'étude Afic, l'emploi dans les entreprises sous LBO a progressé de 4,1% en moyenne par an depuis 3 ans et demi¹⁵ et les salaires de 3,3% par an, à comparer aux 2,9% en moyenne pour le secteur privé, alors que l'inflation annuelle progressait de 1,9% dans le même temps.

En 2006, les fonds de Private Equity ont levé 112 milliards d'euros en Europe et ont investi 71 milliards d'euros dans 7 500 sociétés européennes dont 17 milliards d'euros en financement d'opérations de capital-risque¹⁶. Ce bilan social positif tranche avec des opérations d'une toute autre envergure impliquant souvent des hedge funds, lesquels défraient la chronique et suscitent l'inquiétude des partenaires sociaux tant en France qu' à l'international¹⁷.

Au regard du scepticisme qui perdure chez certains¹⁸, l'intégration de critères ESG, l'engagement et le rôle reconnu du capital-investissement en faveur de l'accompagnement des entreprises sur la durée vont bien au-delà d'un enjeu d'image : ils mettent en exergue son impact fort sur les plans économique, social et environnemental, qui sont des actions essentielles à la bonne santé du tissu économique.

L'essor du marché des technologies propres

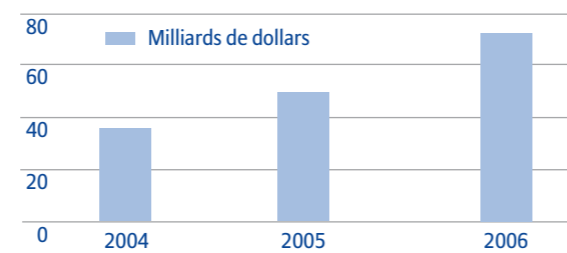
L'essor du marché des technologies propres et des énergies renouvelables s'explique en partie par une meilleure prise en considération des causes et des conséquences du changement climatique de la part de l'ensemble des agents économiques.

Le rapport Stern a beaucoup contribué à cette prise de conscience. Certaines catastrophes naturelles¹⁹, dont la force et la fréquence ne sont pas sans liens avec le dérèglement climatique, et dont les conséquences financières sont de plus en plus lourdes, ont constitué des vraies étapes dans cette évolution. L'évolution récente des investissements dans les différents secteurs d'activité et les perspectives qui se dégagent pour l'avenir constituent une incitation puissante à agir dans cette direction.

Ce mouvement concerne aussi bien le développement :

- de fonds thématiques cotés,
- de fonds mixtes (valeurs cotées et non cotées),
- de fonds de Private Equity dédiés aux technologies propres.

Investissements mondiaux en énergies propres



Le graphique ci-dessus²⁰ témoigne d'une progression mondiale spectaculaire en matière d'investissements en énergies propres sur la période 2004-2006.

Les technologies propres occupent désormais le 4^e rang sur le marché américain, derrière les Software, Biotechnologies, Medical Devices and Equipment. Au cours du 1^{er} semestre 2007, 326 millions de dollars US ont été investis par le Venture Capital en Europe. Dans le même temps, 1,57 milliard de dollars US étaient investis aux Etats-Unis. La part "Energies propres" représentait 67,5% en Amérique du Nord et 92,4% en Europe²¹.

¹⁴ Source : Étude AFIC (Mars 2007)

¹⁵ 3 ans et demi est la durée moyenne de détention des participations par les fonds de Private Equity.

¹⁶ Source : Étude de Thomson Financial et PriceWaterhouseCoopers pour le compte de l'European Venture Capital Association (EVCA).

¹⁷ Cf John Monks, Guy Rider, John Sweeney et John Evans Forum de l'OCDE de mai 2007.

¹⁸ Cf le débat entre Pierre-Yves Chanu de la CGT, Dominique Plihon économiste et Patrick Sayer président de l'AFIC dans *Libération* du 19 01/2007.

¹⁹ comme Katrina ou encore les inondations en Grande-Bretagne durant l'été 2007.

²⁰ Cf New Energy Finance 2007.

²¹ Source : Emerald Technology Venture presentation, novembre 2007, TBLI Paris

Les perspectives de développement sont encore plus frappantes, comme le montrent les tableaux suivants.

Projection investissements sur une base annuelle en 2030

Efficacité énergétique	+ \$150 bn
Véhicule propre	+ \$79 bn
Capture et stockage de carbone	+ \$75 bn
Agriculture et sylviculture durables	+ \$55 bn
Énergie renouvelable	+ \$38 bn
Énergie nucléaire	+ \$25 bn
Production de charbon, pétrole et gaz	- \$54 bn
Distribution de charbon, pétrole et gaz	- \$59 bn
Transmission et distribution	- \$100 bn

Prévision des investissements UE 2001-2020

	G €	Part marché
Éolien	156	35%
Solaire Thermal	91	21%
Biomasse	89	20%
Photovoltaïque	76	17%
Hydro	20	5%
Geothermal	11	2%
Total	443	100%

Cf. UNFCCC, August 2007 / European Renewable Energy Council to reach 20% renewables targets

Certaines technologies vont à l'avenir jouer un rôle critique pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre : techniques de séquestration du carbone émis par l'exploitation du charbon incontournable dans les pays en développement et techniques pour utiliser les biocarburants de 2^e ou 3^e génération pour le transport aérien²².

Les acteurs concernés sont aussi bien des acteurs d'ores et déjà présents sur le marché de l'ISR que de nouveaux entrants qui, en dehors de cette approche métiers, ignoraient jusqu'ici toute préoccupation ISR dans leur politique d'investissement. C'est le cas d'Invesco par exemple. Les acteurs les plus actifs demeurent les Anglo-saxons et les Néerlandais²³ : ils sont soutenus dans leur mouvement par une forte mobilisation de grandes banques²⁴ soucieuses de saisir de nouvelles opportunités d'investissement et de créer des outils dédiés à cette fin.

Parmi les fonds labellisés "Technologies propres et énergies renouvelables", on retiendra notamment l'initiative du groupe d'assurances allemand Allianz²⁵ qui prévoit d'investir 300 à 500 millions d'euros dans les énergies renouvelables sur la période 2005-2010. A titre indicatif, 150 millions d'euros étaient d'ores et déjà investis en 2007. D'autres fonds méritent également d'être cités dans ce panorama :

AGF AM Euréco Environment Fund
 Schroders Climate Change Fund
 GLG Environment Fund
 F&C Global Climate Opportunities Fund
 Jupiter Ecology
 Henderson Global Care Growth
 Robeco Clean Technologies Fund
 Invesco Small Companies Growth Fund
 Impax Environmental Markets
 Merrill Lynch New Energy
 Sam Green Fund
 Swiss Re Clean Energy Fund
 LCF Rothschild Ecosphere Fund

Il faut noter que l'engagement des principaux assureurs et ré-assureurs européens autour de la Climate Wise Initiative²⁶ devraient les amener à mieux intégrer le changement climatique dans leur politique d'investissement et à accroître significativement leurs placements en technologies propres et énergies renouvelables palliant sans doute sur la durée la carence observée plus haut dans l'analyse de l'Eurosif. Plus récemment, en février 2008, la décision d'une quarantaine d'investisseurs institutionnels américains et européens d'investir 10 milliards de dollars dans le secteur des technologies propres au cours des deux prochaines années, est révélatrice d'une mobilisation sans précédent²⁷.

Vers l'émergence d'une nouvelle catégorie de FCPR en France

Selon les données comparatives réunies²⁸, l'environnement fiscal et réglementaire du non-coté en France est très attractif puisqu'il occupe la seconde place du classement derrière l'Irlande. C'est la première fois qu'il se positionne devant le Royaume-Uni.

La tenue du "Grenelle de l'Environnement" en octobre 2007 a conduit à la remontée d'une proposition auprès du Gouvernement français via l'Association Française de Gestion (AFG), proposition destinée à créer une nouvelle catégorie de FCPI, les fonds d'innovation pour le développement durable. Cette orientation pourrait notamment se concrétiser par l'appui d'une labellisation de l'Anvar et conduirait, si elle aboutissait, à une reconnaissance et à la valorisation d'une classe d'actifs promise à un bel essor.

²² Source : Nicholas Stern, overview Monaco conference, Novembre 2007.

²³ Citons notamment le New Energy Technology Capital Market ou les nouveaux indices climat de FTSE, et énergies renouvelables d'HSBC

²⁴ comme HSBC, Barclays, Rabobank et Bank of Scotland-ABN AMRO

²⁵ Cf. Allianz Report 2007 on sustainable products

²⁶ Pour la signature sur les principes, cf conférence ABI de Londres 09/2007

²⁷ Investor Summit on Climate Risk, UN Foundation and Ceres New York February 2008

²⁸ Source : Étude EVCA et KPMG, 2007, conduite sur la base de 29 variables

L'approfondissement du processus de gestion ISR d'AGF Private Equity en matière de fonds de fonds

Une adaptation à la réalité et aux perspectives du marché

Au regard de son diagnostic en 2004, AGF Private Equity a engagé une inflexion de son processus de gestion socialement responsable en matière de sélection de fonds. Cette évolution s'est révélée nécessaire du fait de la combinaison de plusieurs résultats :

- un dialogue constructif conduit avec plusieurs gestionnaires sur leur pratiques en matière sociale et environnementale,
- et avec plusieurs investisseurs pour connaître leurs attentes,
- l'examen critique des outils utilisés jusqu'alors.

Force est de constater que ces évolutions s'inscrivent parfaitement dans la droite ligne des évolutions sur lesquelles convergent les partenaires de France Investissement.

Des échanges avec les investisseurs en non-coté, il ressort clairement la nécessité d'adopter une démarche socialement responsable lisible, formalisée et pleinement intégrée dans le processus de décision d'investissement.

Des échanges avec les fonds d'investissement, il ressort un besoin unanime de pédagogie. De plus, au regard de l'hétérogénéité des situations observées, il est apparu la nécessité d'appréhender au mieux la perception et la démarche suivies par le gestionnaire en matière sociale et environnementale tant en phase de due diligence d'acquisition qu'en phase de suivi des entreprises pendant la période d'investissement.

Ces échanges ainsi que le dépouillement critique des réponses reçues par AGF Private Equity à son questionnaire ISR, l'ont conduit à privilégier dorénavant un dialogue direct avec les gestionnaires de fonds sur la base de questions ouvertes portant sur les enjeux éthiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance de leur activité.

Une adaptation du processus de gestion socialement responsable à l'activité de fonds de fonds

En matière de fonds de fonds, le choix retenu par AGF Private Equity est de privilégier avant tout les risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

L'évaluation des fonds est faite au cas par cas, leur sélection sur la base d'une approche ISR "Best in class" telle qu'elle prévaut dans le domaine des actions cotées étant à ce jour impossible.

L'évaluation des risques ESG est l'un des éléments de l'évaluation globale de la politique d'investissement du fonds de fonds. A cet effet sont éliminés :

- les fonds dont l'évaluation des risques ESG mettrait en évidence une négligence de nature à obérer gravement la rentabilité voir la sécurité financière de l'investissement ;
- les fonds qui se refuseraient au dialogue et à la transparence sur les risques ESG inhérents à leur activité.

Les lignes directrices définies par AGF Private Equity répondent à un quadruple objectif :

- > la pédagogie
- > la clarté
- > la concision
- > l'analyse dynamique s'inscrivant dans une logique de progrès

La formalisation des principes et des procédures

AGF Private Equity a formalisé les lignes directrices du dialogue avec les gestionnaires de fonds : celles-ci privilégient de manière ouverte la façon dont les gestionnaires de fonds appréhendent les enjeux ESG. Ces principes visent à favoriser l'échange et à obtenir une explication sur un point de vue plutôt qu'une réponse binaire faiblement exploitable. En plus d'analyser la manière dont les risques ESG sont intégrés dans la phase de due diligence d'acquisition et suivis pendant la période d'investissement, un point essentiel est de qualifier la pro-activité du gestionnaire et sa capacité à saisir des opportunités sectorielles, ayant un impact social ou environnemental avéré.

La pédagogie restera une motivation forte d'AGF Private Equity : elle figurera toujours en préambule de l'entretien avec le gestionnaire de fonds. S'agissant des risques ESG, le dialogue sera véritablement à double sens, l'attention du gestionnaire étant attirée autant que de besoin sur certains points dont la pertinence ne lui serait pas apparue d'emblée. En cela la démarche retenue par AGF Private Equity pourra être assimilée à une forme "d'engagement" tel qu'il est pratiqué Outre-Manche. L'effort de définition de même que le partage des vues sur les tendances du marché relèveront autant de la clarté que de la pédagogie au regard de la démarche engagée.

La méthode que se propose d'appliquer AGF Private Equity se décomposera en 4 étapes successives.

1. Le dialogue direct avec les gérants sur la manière dont ceux-ci intègrent les enjeux ESG dans leur politique d'investissement.
2. L'éventuelle visite d'une ou deux entreprises du portefeuille d'investissement sélectionnées librement.
3. Un examen contradictoire des résultats de cette visite en présence du gestionnaire et d'AGF Private Equity.
4. La mise en place des mécanismes de suivi et de reporting des pratiques ESG sur la durée des investissements destinés à compléter le reporting global fait aux investisseurs dans le fonds de fonds.

La démarche de progrès continue souhaitée par AGF Private Equity vise autant à enrichir le dialogue avec les gestionnaires de fonds sur la base du retour d'expérience qu'à mieux valoriser sur la durée l'impact social et environnemental de son approche à travers le bilan des fonds eux-mêmes. Cette approche différenciée est essentielle pour conforter l'adhésion des investisseurs motivés et faire de nouveaux émules au sein de cette communauté.



Mise en œuvre du processus de gestion socialement responsable de fonds de fonds

Ce nouveau processus de gestion ne saurait s'appliquer de manière rétroactive aux fonds de fonds déjà investis par AGF Private Equity. Il est destiné à s'appliquer à tout nouveau fonds de fonds levé à compter du 30 juin 2008. Ainsi, le fonds France Investissement II va intégrer complètement ces exigences conformes par ailleurs aux orientations préconisées par cette structure.

La sélection de fonds de fonds ne va pas consister à opérer une sélection parmi les fonds s'affichant comme socialement responsable, ils sont encore trop peu nombreux à le faire, mais à intégrer pleinement la manière dont les fonds intègrent les risques ESG dans leur politique d'investissement.

S'agissant des fonds figurant dans les fonds de fonds existants d'AGF Private Equity, un reporting ex post et la base d'un suivi annuel en matière ESG pourraient être demandés aux gestionnaires. Ces informations seront en effet prises en compte au moment où seront examinées les opportunités de réinvestissement.

Bien entendu, le processus de gestion ESG de base proposé par AGF Private Equity pourra se trouver adapté aux demandes spécifiques émanant d'investisseurs dans le cadre d'un mandat dédié.

L'approche fonds de fonds : une composante de l'engagement ISR global

L'approche socialement responsable pour la gestion de fonds de fonds est une des composantes de l'approche globale déclinée par AGF Private Equity. Cette approche est adaptée en fonction des autres activités d'investissement d'AGF Private Equity en matière de capital-risque ou d'investissement direct.

Elle se nourrit d'une expertise sectorielle acquise au travers d'investissements sectoriels d'ores et déjà réalisés et pour lesquels l'impact social et

environnemental a constitué l'un des axes d'évaluation de la décision d'investissements en matière de fonds de Private Equity socialement responsable à partir desquelles AGF Private Equity entend plus encore se différencier de ses concurrents sur les marchés français et européen.

A cet égard, nous distinguerons deux initiatives produites :

- le lancement du premier fonds de fonds socialement responsable français dans le cadre de France Investissement pour lequel le marché nous paraît désormais plus mûr pour satisfaire aux exigences d'un dialogue ouvert et constructif sur les enjeux ESG ;
- l'intégration d'un segment significatif dévolu aux technologies propres dans les fonds de capital-risque d'AGF Private Equity.



Conclusion

- > Les évolutions du marché du Private Equity depuis 2004 témoignent de **l'intégration croissante d'une approche socialement responsable dans la conduite des politiques d'investissement.**
- > Le mouvement semble largement entraîné par **les fonds spécialisés en technologies propres et en énergies renouvelables** lesquels, dans le contexte énergétique mondial et celui de la prévention du changement climatique, connaissent un essor sans précédent.
- > Sous la pression des investisseurs, la conquête spontanée de **l'ISR s'étend aux différents segments de marché.** De nouveaux produits de capital-investissement "responsables" réussissent à fédérer un large éventail de financiers et d'institutionnels, favorisant l'émergence progressive d'une nouvelle sous-classe d'actifs. Celle-ci se distingue par l'intégration effective et crédible de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le processus de gestion du capital-investissement.
- > **Ces tendances confortent AGF Private Equity dans son engagement précoce en faveur du développement durable** et la poussent à une exigence plus grande en termes de formalisation et de procédure pour conserver son leadership.
- > **Cet effort est un effort partagé** tant il repose sur un dialogue constructif et ouvert avec notamment les gestionnaires de fonds mais également les partenaires motivés à agir dans ce sens au sein de France Investissement. Par leurs actions conjointes, ils peuvent contribuer à l'émergence d'une nouvelle norme de marché.
- > La conviction d'AGF Private Equity est qu'il existe, au terme de cette démarche de progrès, **un gain partagé pour tous ceux qui s'y associeront en termes de performance économique, sociale et environnementale** avec à la clé une reconnaissance plus grande encore pour ce métier et ses retombées pour la société dans son ensemble.
- > Aujourd'hui, **AGF Private Equity répond régulièrement à des appels d'offres portant sur des mandats ISR.** Sa notoriété et la qualité de son processus ESG font d'elle un acteur incontournable du marché ISR dans le domaine du capital-investissement.
- > Pour compléter son dispositif de gestion ISR, AGF Private Equity est en train d'actualiser son approche ISR. Celle-ci prendra la forme d'un guide d'entretien avec des questions ouvertes où **chaque gestionnaire pourra justifier son approche d'investissement ESG.**



Annexes

Historique et dates clés

- Les drames écologiques
- Les avancées internationales

Les principes du “Global Compact”

- Droits de l’Homme
- Normes du travail
- Environnement

Les “Principes des Nations Unies pour l’Investissement Responsable” (PRI)

Business cases : pour une approche socialement responsable du capital-investissement

- Bridges Ventures
- Aloe Private Equity
- Emerald Technology Ventures AG

Les outils destinés aux PME

- Saisir et prendre en compte les enjeux du développement durable pour renforcer la performance à court et moyen terme

Références bibliographiques

- Revue
- Rapports d’Etude
- Sites de référence

Historique et dates clés

Les drames écologiques

1978	Catastrophe de l'Amoco Cadiz (France) : déversement de 227 000 tonnes de pétrole brut sur les côtes bretonnes. C'est la plus grande marée noire jamais enregistrée dans le monde.
1984	Catastrophe industrielle à Bhopal (Inde) : suite à une explosion dans une usine, une fuite chimique toxique provoque la mort de 10 000 personnes et en blesse 300 000 autres.
1985	Découverte d'un "trou" dans la couche d'ozone (Antarctique).
1986	Accident nucléaire de Tchernobyl (Ukraine) : un des réacteurs de la centrale nucléaire explose. Un nuage radioactif survole l'Europe. 5 millions de personnes sont touchées par les radiations.
1996	Crise de la vache folle (Europe). La viande bovine britannique fait l'objet d'un embargo suite à des cas de contamination par la maladie de Creutzfeldt-Jakob.
1999	Catastrophe de l'Erika en Bretagne (France).
2003	Naufrage du Prestige (France et Espagne).
2005	Ouragan Katrina dans le Golfe du Mexique et en Louisiane (Etats-Unis).
2006	Pollution suite aux fuites d'un pipeline de la British Petroleum (Alaska). Pollution de la lagune d'Abidjan par des déchets d'hydrocarbure (Côte d'Ivoire).
2007	Découverte de la pollution durable du Rhône par des PCB (France). Inondations catastrophiques (Grande-Bretagne).

Les avancées internationales

1992	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro (Brésil) : 27 principes sont énoncés. Adoption d'Action 21 (ou Agenda 21).
1997	Conférence de Kyoto (Japon) : protocole autour du réchauffement climatique. Des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont fixés.
2000	Lancement du "Pacte Mondial" par Kofi Annan (ONU).
2002	Sommet mondial du Développement Durable à Johannesburg (Afrique du Sud).
2003	Lancement des "Principes de l'Equateur" qui s'appliquent au financement de projets.
2006	Le film d'Al Gore "Une vérité qui dérange" marque les efforts de sensibilisation sur les enjeux du changement climatique (Etats Unis). Signature des "Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)" par des investisseurs institutionnels et des asset managers internationaux. Publication des nouvelles "Guidelines de la Global Reporting Initiative (GRI)" destinées à favoriser la convergence et l'harmonisation du reporting des entreprises en matière sociale et environnementale.

Les principes du Global Compact

Droits de l'homme

- P1 Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence;
- P2 à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violation des droits de l'homme.

Normes du travail

- P3 Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit à la négociation collective;
- P4 l'élimination de toutes les formes de travail forcé obligatoires;
- P5 l'abolition effective du travail des enfants;
- P6 l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

- P7 Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement;
- P8 à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement;
- P9 à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Les principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (PRI)

- PR1 Intégration de l'ESG dans l'analyse et la décision d'investissement
- PR2 Engagement actionnarial
- PR3 Promotion de la communication ESG par les entreprises
- PR4 Promouvoir les PRI dans l'industrie
- PR5 Collaboration avec les autres membres pour implémenter les PRI
- PR6 Reporting



Business cases : pour une approche socialement responsable du capital-investissement

Bridges Ventures

Bridges Ventures est un fonds anglais dont l'objectif affiché est la conciliation d'investissements présentant une rentabilité attractive et un impact social et environnemental positif sur la base des critères suivants :

- Aménagement du territoire, redynamisation des bassins d'emplois, etc.
- Secteurs de l'environnement, de la santé, de l'éducation et du business éthique.

Fonds levés

- > 2002 Bridges CVD Fund I : £ 40 millions levés auprès de 3i, Apax Partners, Tom Singh et le Département of Trade and Industry, avec un financement 50/50 public privé. L'impact social privilégié est la redynamisation de bassins d'emplois en difficulté au Royaume-Uni.
- > 2007 Bridges CVD Fund II : £ 75 millions levés auprès d'investisseurs 100% privés, ceux du Fonds I ainsi que HSBC, Barclays, Citigroup, Royal Bank of Scotland, Loyds TSB, Lehman Brothers, West Midlands Pension Funds, South Yorkshire Pensions Authority, Railways Pension Trustee Company Ltd, Gartmore, Doughty Hanson & Co, All Souls College, Merton College, Reuters family trust, High net worth individuals incluant John Moulton et Jeremy Collier. Les investissements sont ciblés sur l'aménagement du territoire et les activités socialement responsables.

Processus de gestion

- > La sélection sociale : combinant l'évaluation de l'impact social de l'activité avec l'évaluation de son potentiel commercial
- > L'engagement : accompagnement des entreprises pour améliorer leur impact social et accroître la valeur de leur activité
- > Le reporting auprès des investisseurs de l'impact social des entreprises et de leurs résultats commerciaux et financiers

Résultats

- > £ 37 millions investis dans 33 entreprises
- > Réalisation de 3 investissements avec un profit net de £ 12 millions
- > Taux de retour sur investissement supérieur de 10% au BVCA 2002 vintage average

Aloe Private Equity

Aloe Private Equity est un fonds français dont les investissements privilégient le financement de l'environnement et du développement durable, en Europe, en Inde et en Chine.

L'objectif affiché est celui d'une triple rentabilité :

- Sociétés ayant un potentiel d'appréciation financière
- et permettant une combinaison du social, de l'environnement et de l'économie.

Secteurs ciblés

- > Energies propres.
- > Recyclage.
- > Eco-procédés.

Fonds levés

- > Fonds I Environnement : 32 millions d'euros, 6 investissements.
- > Fonds II Environnement : 100 millions d'euros, 12 investissements.

Parmi les investisseurs on compte les Caisses d'Épargne, ASN Bank, AGF Private Equity, plusieurs family offices en France en Allemagne et en Chine.

Processus de gestion

La logique d'investissement est celle d'une prise de participation majoritaire avec une implication managériale dans pratiquement un cas sur deux. Aloe Private Equity aide les entreprises de son portefeuille à se développer en créant notamment des liens privilégiés avec des partenaires asiatiques de confiance dans le domaine des ventes, du transfert de technologies et/ou de production améliorant ainsi leur valeur à long terme.

Les étapes du processus de gestion socialement ISR

- > Validation des procédures d'investissement qui comprennent une procédure de due diligence spécifique ISR (cf. questionnaire d'audit spécifique)
- Audit externe par Vigéo de son approche socialement responsable
- Pas d'implémentation dans les sociétés
- > Suivi des audits dans les sociétés du portefeuille
- > Procédure de suivi qualité

L'audit externe conduit a permis d'identifier des axes de progrès (suivi du contrôle interne, suivi dans sociétés importantes du portefeuille).

Aloe Private Equity est membre de l'initiative du Global Compact des Nations Unies, marquant par là son engagement volontaire sur les 10 principes de responsabilité sociale définis dans ce cadre.

Emerald Technology Ventures

Emerald Technology Ventures est un acteur suisse (anciennement SAM Private Equity) spécialisé dans le domaine des technologies propres.

L'équipe dotée d'une forte expertise dans ces domaines est basé en Suisse et en Europe et investit aussi bien en capital-risque qu'en développement en Europe et en Amérique du Nord.

Secteurs ciblés

- > L'énergie
- > Les matériaux
- > L'eau et l'agriculture

L'objectif est de favoriser l'essor de sociétés de technologies propres de premier plan. L'impact sans précédent de l'activité humaine sur la planète conduit Emerald Technology Ventures à investir dans des sociétés technologiques dont les savoir-faire vont permettre d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles et qui, en réduisant l'impact environnemental, vont voir leur valeur économique confortée.

Fonds levés

- 5 fonds (3 en capital-développement et 2 en capital-risque) :
- > 2007 SAM Private Equity Sustainability Fund II 135 millions d'euros
 - > 2005 Ontario Power Mandate 27 millions d'euros
 - > 2004 CDP Mandate 32 millions d'euros
 - > 2000 SAM Private Equity Energy Fund et SAM Sustainability Private Equity Fund 90 millions d'euros

Les investisseurs incluent des investisseurs stratégiques (John Deere, DSM, Unilever, Axpo, Volvo, Dow Chemical, Suncor), des investisseurs institutionnels (CDP, Crédit Suisse, Rabobank, des fondations), des fonds de fonds (GIMV, Piper Jaffray, SPG) et des high net worth individuals.

Processus de gestion

- > L'identification pro-active d'opportunités dans les secteurs cibles.
- > L'analyse technologique.
- > Analyse de la transaction avec des experts du secteur.
- > Syndication active.
- > Identification des objectifs de valorisation et validation du business plan.
- > Implication continue du Comité de conseil aux côtés du management.
- > Organisation de la sortie.



Les outils destinés aux PME²⁹

Saisir et prendre en compte les enjeux du développement durable pour renforcer la performance à court et moyen terme.

1. Sensibilisation

Boîte à outils Union Européenne (Commission européenne)

Forme : Un guide en quatre parties :

- Définition de la RSE
- Communication efficace
- Exemples de bonnes pratiques
- Questionnaire

Objectifs : Il donne des éléments pour communiquer autour du sujet en interne et en externe, et aussi quelques exemples de bonnes pratiques en Europe, notamment à travers des témoignages concrets de chefs d'entreprises.

Mise en œuvre : L'entreprise est invitée à compléter un questionnaire (10 minutes) destiné à faire prendre conscience à ses dirigeants des actions qui peuvent être entreprises et de comparer dans le temps les efforts réalisés.

Centrale Ethique (Association des anciens élèves de l'École Centrale, Paris, France)

Forme : Questionnaire d'auto-évaluation de l'entreprise

Objectifs : L'objectif de l'outil est de réaliser un mini diagnostic de l'entreprise. Il permet d'appréhender le développement durable pour son utilisateur (mode individuel).

Mise en œuvre : Le questionnaire se remplit facilement et rapidement (15 minutes) avec des résultats immédiats sous forme de graphique. Pour avoir une analyse synthétisée et générale des réponses, il est nécessaire de s'inscrire en remplissant un formulaire disponible à la fin du questionnaire afin de rester en contact avec GEODD.

MFQ (Franche Comté, France)

Forme : Questionnaire d'auto-évaluation

Objectifs : L'outil a pour objectif de tester l'entreprise sur quelques notions du développement durable, de comprendre le concept puis de se décider à agir (diagnostic) sur l'essentiel (priorités et améliorations). Dans le diagnostic, l'entreprise doit s'interroger sur les effets de ses actes sur son activité et ses parties prenantes.

Mise en œuvre : Le kit est progressif et propose une vue d'ensemble du développement durable. L'outil permet de poursuivre sa dynamique DD grâce à des propositions d'outils complémentaires (FAR/DD, SD21000).

Guide PME et DD (Canton de Genève, Suisse)

Forme : Classeur de fiches pratiques destiné aux PME

Objectifs : L'objectif est de sensibiliser et d'aider les PME à mettre en place une démarche DD au sein de leur structure. L'outil est très complet et découpé en chapitre spécifique. Les parties prenantes ne sont cependant pas abordées dans l'outil qui suppose un travail conséquent.

Mise en œuvre : Chaque fiche du classeur est consacrée à un point spécifique des grands thèmes du développement durable (économie, social et environnement) et peut être abordée indépendamment des autres. La démarche se fait seule. La préconisation est de 1 à 2 fiches par mois.

Comité 21 (publication de guides)

- > Guide "Achats et développement durable"
- > Guide "Economie et développement durable", 3 Tomes
- > Développement durable : les PME se mobilisent

2. Autodiagnostic

Afnor : SD 21000 publié en mai 2003 (SD = Sustainable Development)

Ce guide est issu du groupe de travail lancé par l'AFNOR rassemblant près de 80 membres d'horizons divers (patronat, syndicats, associations, pouvoirs publics).

Forme : Un guide en trois parties :

- Appui à la réflexion initiale (élaboration de la politique et la stratégie de l'entreprise)
- Mise en œuvre de la démarche et incitations à des choix liés au développement durable
- Apport d'éléments opérationnels à intégrer au management

Objectifs :

- Aide à la réflexion des responsables et décideurs d'entreprises pour la prise en compte des enjeux du développement durable dans l'élaboration de leur stratégie
- Propositions de recommandations pour adapter le système de management au développement durable
- Apport de contenus indispensables sur le développement durable

Mise en œuvre :

- Les chefs d'entreprises échangent dans des groupes de travail régionaux
- 2 jours de travail sur une période de quelques mois

CSR Europe : SME Key

(SME = small and medium enterprises)

'The SME Key' a été conçu et diffusé par CSR Europe (CSR = Corporate Social Responsibility), coalition d'environ 70 grandes entreprises européennes et réseau de 22 partenaires nationaux dans 19 pays d'Europe. Mis au point en 2003, 'the SME Key' se présente sous forme d'un questionnaire (en anglais) à s'auto-administrer

Forme : L'outil est disponible en ligne et comprend 3 modules visant à encourager la mise en œuvre de la responsabilité sociétale des PME au travers de leurs pratiques :

- Arguments économiques
- Manuel d'évaluation de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)
- Banque de données sur les pratiques commerciales responsables de PME

Objectifs : Mettre à disposition un outil standard d'autodiagnostic RSE pour les PME à décliner dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne en l'adaptant aux contextes nationaux

Réseau Alliances

Il s'agit de la déclinaison française du SME Key (proposé par CSR Europe – cf ci-dessus) par le réseau Alliances, basé dans le Nord-Pas-de Calais.

Forme : Guide de 250 questions réparties en trois parties :

- Vocation et valeurs de l'entreprise
- Impact économique, social et environnemental de l'entreprise sur la société
- Perspectives d'avenir

Objectifs :

- Auto-évaluation du niveau d'engagement des entreprises en matière de RSE
- Accompagnement des entreprises pour l'élaboration et la rédaction de leur stratégie RSE
- Appui à la mise en œuvre de cette stratégie grâce à une démarche dynamique de progrès (formation, évaluation, actions)

Mise en œuvre :

- Accompagnement assuré par Alliances : 4 entretiens avec la direction de l'entreprise
- 2 jours de travail dans un intervalle de 4 mois
- Diagnostic gratuit pour les entreprises de moins de 500 personnes à condition que le dirigeant s'implique directement

CJD : Le Guide de la performance globale

Ce guide a été conçu par le Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise (2400 membres). Ce sont des dirigeants de PME eux-mêmes qui l'ont élaboré et expérimenté pendant deux ans avant finalisation.

Forme : Guide de 100 questions en trois grandes parties :

- Les principes de gouvernance
- La performance économique
- Les parties prenantes

Objectifs :

- Amener le dirigeant à s'interroger sur toutes les dimensions de la RSE en veillant à l'équilibre économique/ social / environnemental
- Adaptation de la stratégie, des valeurs et des tableaux de bord de l'entreprise

Mise en œuvre :

- Démarche à programmer sur 2 à 3 mois
- Appui d'un jeune dirigeant (JD) adhérent, s'étant déjà lui-même soumis à l'exercice

²⁹ Source : Claire Boasson, Caisse des Dépôts Shyrine Cassam, Novethic (juillet 2007)

CJDES : Le Bilan Sociétal

Il s'agit du tout premier outil de ce type, lancé en 1996 par le Centre des Jeunes Dirigeants et Acteurs de l'Economie Sociale pour pousser les acteurs de l'économie sociale (mutuelles, coopératives...) à prendre conscience des atouts liés aux valeurs extra-financières (environnementales, humaines, citoyennes...).

Forme :

Questionnaire couvrant l'ensemble des champs économiques, sociaux et environnementaux répartis en 9 domaines de réflexion thématiques :

- Activité, produit et relations clients
- Gestion économique
- Anticipation, innovation, prospective
- Production, organisation du travail
- Ressources humaines
- Acteurs internes
- Environnement humain, social et institutionnel
- Environnement biophysique
- Finalités, valeurs éthiques

Objectifs :

- Evaluer la performance économique de l'entreprise
- Evaluer son efficacité sociale
- Evaluer son impact environnemental

Le Bilan Sociétal remplit 5 autres fonctions :

- > Support de dialogue entre les différentes parties prenantes
- > Outil d'aide à la décision et de management
- > Compte rendu des pratiques
- > Démarche d'amélioration continue
- > Valorisation des pratiques de l'entreprise dans les domaines sociétaux

Mise en œuvre :

- Accompagnement assuré par un consultant (7 jours)
- Chaque partie prenante répond séparément aux mêmes questions
- La synthèse est réalisée en 3 mois

Il faut noter que cet outil est destiné aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, PME et autres, plus grandes.

3. Evaluation

AFAQ 1000NR

AFAQ 1000NR est un processus d'évaluation des entreprises en cohérence avec les principaux référentiels en matière de développement durable c'est-à-dire SD21000, la GRI et la future ISO 26000. Il consiste à déterminer le degré d'intégration des principes de développement durable au sein d'une entreprise.

Fonctionnement :

Le modèle d'évaluation de l'intégration des principes de développement durable dans la stratégie de l'entreprise s'articule autour des axes d'évaluation suivants :

- Stratégie et déploiement par les pratiques managériales
- Résultats

La prestation d'évaluation se déroule en 3 grandes phases :

- > Préparation sur et hors site
- > Réalisation sur le site
- > Synthèse sur et hors site

Objectif :

Disposer d'une évaluation à renouveler à intervalle régulier afin de proposer des recommandations de sorte que l'entreprise intègre des principes de développement durable à sa stratégie et son management.

Qualité France : LUCIE

Cette initiative, lancée par Qualité France, propose d'agir comme "témoin de l'engagement des entreprises en faveur du développement durable". Qualité France a fait appel à Vigeo pour l'aider à définir une méthodologie adaptée.

Fonctionnement :

L'affichage de LUCIE résultera de 3 éléments :

- Engagement de l'entreprise par la signature de la charte d'engagement LUCIE
- Evaluation par le biais d'un audit sur place et sur pièces des efforts réalisés par l'entreprise en faveur du DD
- Engagements pris par cette dernière afin de progresser dans la durée

Objectifs :

- Encourager les entreprises à s'engager concrètement dans le développement durable : questionner le dirigeant sur toutes les dimensions de la RSE en veillant à l'équilibre économique, social et environnemental
- Permettre aux consommateurs d'identifier et de reconnaître l'engagement et les réalisations des entreprises en faveur du développement durable

Références bibliographiques

Revues

- *ISR*, Revue d'Economie Financière, n° 85, septembre 2006.
- *Placements éthiques et solidaires*, Alternatives Economiques, Hors-Série, septembre 2006.
- ROUX Michel, *Finance Ethique*, Revue banques, Edition 2005.

Rapports d'études

- *Venture Capital for Sustainability*, Etude Eurosif, 2007.
- *Social Responsible Investment*, Etude Eurosif, 2006.

Sites de référence

- www.ademe.fr
- www.oree.org (Association Orée pour la conception d'outils méthodologiques et d'évaluation pour l'écologie industrielle)
- www.cjd.net (Centre des jeunes Dirigeants d'Entreprises)
- www.ciridd.org (Centre international de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable)
- www.cfie.net (Centre Français d'Information sur les Entreprises)
- www.comité21.org
- www.ethicalcorp.com
- www.environmental-finance.com
- www.eurosif.org (European Social Investment Forum)
- www.un.org/french/globalcompact
- www.globalreporting.org
- www.novethic.org
- www.energies-renouvelables.org
- www.orse.org (Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises)
- www.unep.org (Pnue)
- www.unpri.org (PRI)
- www.sustdev.org (Sustainable Development International)



AGF Private Equity
3, boulevard des Italiens
75113 Paris Cedex 02

www.agfe.com

SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 000 000 euros - 414 735 175 R.C.S Paris
Société de gestion agréée par l'AMF sous le n° 97-123
Siège social : 87, rue de Richelieu 75002 Paris



est une filiale d'Allianz.



Leader européen de l'assurance et des services financiers.